



Monsieur GUINET,  
Président de la section sociale de la CPL Drôme Pharmaciens.

Le 08 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous, syndicats unis, sommes devant vous ce jour pour une CPL en tant que représentants de la profession de pharmacien. Nous tenons à vous informer des conditions de plus en plus difficiles que nous rencontrons pour exercer notre mission auprès de nos patients et de la situation critique de nombreuses officines.

- Depuis plusieurs mois, les pharmacies subissent de plein fouet l'inflation et sont confrontées à une augmentation importante des charges. Les experts-comptables estiment que les frais généraux ont augmentés de 9,72% sur le premier trimestre 2023 par rapport à 2022 ; et de 12,35% pour les charges salariales. Une baisse de 10% de l'EBE (excédent brut d'exploitation) est constatée sur cette même période.
- Les impacts pour la pharmacie sont immédiats. Selon une enquête récente menée entre le 6 et 7 septembre, 78% des 2400 pharmaciens ayant répondu estiment que leur trésorerie s'est dégradée par rapport à 2019, 35% indiquent être à découvert depuis le début de l'année 2023 et 40% être contraints à réduire leur personnel.
- La période COVID fut rémunératrice pour une période qui fut physiquement et moralement éprouvante pour les équipes officinales. Cet argent fut investi pour embaucher des salariés, rémunérer les heures supplémentaires et financer les investissements nécessaires. Aujourd'hui cette manne a fondu et bien des officines se retrouvent en situation difficile.
- En l'absence de revalorisation économique rapide et ambitieuse, les risques pour le maillage officinal, et par voie de conséquence pour l'accès aux soins des patients est réel.
- A ces problématiques économiques s'ajoutent un sentiment d'impuissance de la part des pharmaciens face aux attentes légitimes des patients quant à l'amélioration de leur prise en charge.
- Les pénuries de médicament sont un sujet d'inquiétude majeur pour les français. Les pharmacies passent en moyenne 12H par semaine pour trouver des solutions. A titre d'exemple ce temps passé correspond à une somme d'environ 30 000 euros par officine et par an. De plus on se retrouve parfois à devoir modifier des traitements voir retarder des sorties hospitalières du fait qu'il nous manque tel ou tel antibiotique (cas récent à l'hôpital de Romans). Cette situation exaspère tous les professionnels de santé et les réponses actuelles proposées sont totalement inadaptées et inadaptables.

- Les pharmacies tentent également de trouver des solutions pour des patients confrontés à la désertification médicale. La téléconsultation, née pour palier des situations particulières risque de prendre des proportions importantes au détriment de la qualité des soins.
- Les pharmacies comme les prescripteurs sont confrontées à un millefeuille réglementaire indigeste et désormais trop compliqué pour être respecté sans commettre d'erreurs. Nous sommes confrontés à un travail administratif de plus en plus chronophage, donc coûteux, qui nous éloigne de notre rôle auprès du patient. La saisie d'une ordonnance nécessite 30% de temps en plus qu'il y a quelques années.
- Ce temps précieux qui pourrait nous permettre de nous investir pleinement dans de nouvelles missions.
- Nous nous retrouvons confrontés à devoir bricoler des solutions lorsque des patients chroniques se retrouvent sans traitement, sans médecin parce que parti à la retraite. Et donc à engager notre responsabilité au-delà de nos prérogatives et ceci pour le bien de nos patients.

Aujourd'hui c'est un sentiment de colère qui monte dans une profession qui n'a pas cessé de se montrer présente et active dans les situations difficiles que nous avons traversées. L'urgence de la situation économique et sanitaire nécessite des réponses rapides, concrètes et ambitieuses.

Si nous ne voulons pas ajouter aux déserts médicaux, des déserts pharmaceutiques, la revalorisation devra concerner toutes les officines et nous demandons l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles.

Monsieur le Président, par ce texte, nous tenions à vous faire part de l'état d'esprit actuel de la profession. Nous voulions vous exprimer notre très grande inquiétude face aux orientations du PLFSS 2024.

Nous vous demandons d'être le relais de ce courrier à la CNAM pour que son directeur, Monsieur FATOME, soit informé de la colère qui ne cesse de monter chez les pharmaciens.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Les représentants syndicaux de l'ensemble des pharmaciens du département